

DANSE INCLUSIVE

"Prise de conscience et intégration du handicap dans un atelier chorégraphique mixte" 2023

DEMANDE D'INSCRIPTION

PHOTO

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel : Tel portable :

E-mail : Date de naissance :

Profession :

Diplôme(s) et année d'obtention :

Quelle est votre expérience dans le domaine du handicap ? :

Stages :

Cours hebdomadaires :

Séances individuelles :

Lectures :

Etes-vous une personne en situation de handicap ? Si oui, lequel ?:

Quelles sont vos motivations pour suivre ce cycle et quelles en seront les applications sur le plan professionnel ?

.....
.....

- Je souhaite m'inscrire à la formation du **27 octobre au 3 novembre 2023** inclus et joins un chèque ou effectue un virement de **350 €** pour confirmer ma demande d'inscription.
J'ai pris connaissance du calendrier et des modalités de règlement.
Après acceptation de ma demande, un contrat de formation me sera envoyé.
Ce chèque ne sera encaissé qu'après signature du contrat et passé le délai de rétractation de 10 jours.
En cas de virement, le remboursement sera effectué si rétractation.

Date :

Signature :

CALENDRIER et MODALITES de REGLEMENT

FORMATION DANSE INCLUSIVE Module moteur

Année 2023 : nombre de jours : 8 Nombre d'heures : 44h30

27 octobre au 3 novembre 2023

Ce calendrier pourrait être légèrement modifié en fonction d'impératifs imprévus des formateurs.

MODALITES de REGLEMENT :

FORMATION DANSE INCLUSIVE Module moteur

Le prix de l'action de formation est fixé à **1250€**, à régler selon l'échéancier suivant :

Stagiaires de France :

En 2023 :

A l'inscription : 350 €

Avant le 15 septembre 2022 : 3 chèques de 300 € débités les 1^{er} octobre, 20 octobre et 1^{er} novembre 2023

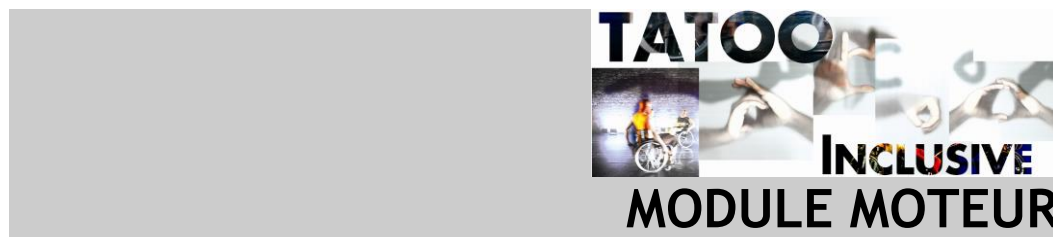
Stagiaires d'autres pays:

à l'inscription : **350 €**

Puis un règlement de 900€ par virement se fera en deux fois : avant le **30 septembre 2023**, 450€ et avant le premier jour de formation 450€.

Pièces à joindre à votre dossier :

- 1 photo d'identité
- La copie de vos diplômes
- La fiche d'inscription remplie
- Les conditions générales signées
- 1 certificat médical de non contre-indication de la pratique sportive et artistique
- Le chèque ou virement d'inscription de 300€
- Le règlement intérieur signé



DANSE INCLUSIVE
Prise de conscience et intégration du handicap dans un atelier chorégraphique mixte - 2023

CONDITIONS GENERALES

Article 1

L'inscription sera définitive à réception du dossier complet du stagiaire.

La formation peut accepter jusqu'à 10 stagiaires.

Si le nombre d'inscrits est insuffisant, Tatoo Inclusive se réserve le droit d'annuler la formation. Dans ce cas, les règlements seront restitués aux participants.

A titre exceptionnel, Tatoo Inclusive peut être amené à changer le lieu et les dates de formation prévus.

Article 2

Une convocation communiquant le lieu et horaires de la formation, sera envoyée à chaque stagiaire deux semaines avant le début de la formation.

Les déplacements, les repas et hébergements sont à la charge du stagiaire. La durée de formation est spécifiée dans le planning et comprend les évaluations.

Article 3

La formation sera validée lors des évaluations en fin de session. Suivant les résultats, le stagiaire obtiendra une mention ou pas.

Une attestation de fin de formation sera donnée en fin de formation.

Article 4

Les tarifs indiqués dans la fiche d'inscription et le livret de présentation sont valables du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le règlement est à l'ordre de l'association Tatoo Inclusive.

Un stagiaire inscrit, ayant réglé son inscription de 350€, et se désistant après le 15 septembre, ne pourra pas être remboursé de ses frais d'inscription.

Article 5

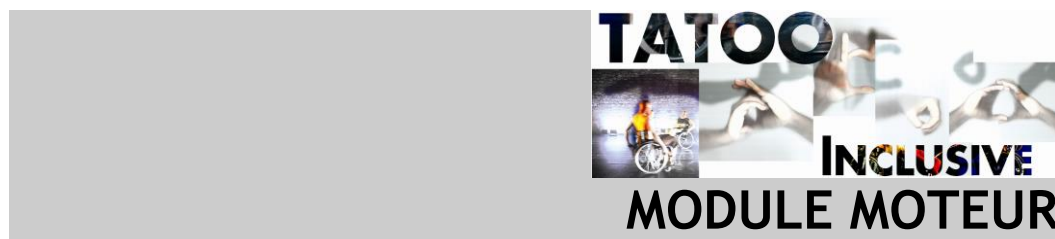
Les pièces à fournir pour constituer le dossier d'inscription sont 1 photo d'identité, la copie de vos éventuels diplômes, la fiche d'inscription remplie, les conditions générales signées, 1 certificat médical de non contre-indication de la pratique sportive et artistique, le règlement intérieur signé, le chèque ou virement d'inscription de 350€.

Article 6

Tatoo Inclusive souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF pour l'ensemble de ses formateurs et stagiaires. Les déplacements et hébergements ne sont pas pris en compte par cette assurance.

Article 7

Pour les besoins de la formation, les stagiaires doivent prévoir diverses musiques sur support CD ou auxiliaires tels que Ipod, Ipad... afin de préparer différentes mises en situation.



DANSE INCLUSIVE

Prise de conscience et intégration du handicap dans un atelier chorégraphique mixte- 2023

CONDITIONS GENERALES (suite)

Article 8

Les MJC-MPT (Lognes, Pontault-Combault et Champs sur Marne), lieux potentiels de la formation, répondent aux conditions d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap (toilettes, douches et vestiaires adaptés, largeur de portes, salle de danse...). La formation peut avoir, suivant leurs disponibilités, à se dérouler sur deux lieux différents.

Article 9

Une convention de formation professionnelle est mise en place pour toute inscription effectuée par un employeur pour son salarié.

Un contrat de formation individuel est mis en place pour un stagiaire prenant seul en charge sa formation.

Les contrats sont à renvoyer à Tatoo Inclusive, 3 Hameau des Acacias 77185 Lognes.
L'inscription est effective à réception des pièces citées à l'article 5.

Article 10

L'attestation de fin de formation sera délivrée si les paiements sont à jour.

Article 11

L'attestation est remise si le stagiaire a suivi toutes les heures de formation et passé ses évaluations. Dans le cas contraire, une attestation évaluant les heures restant à valider sera fournie. Le stagiaire pourra les effectuer sur une autre session.

DATE

SIGNATURE précédée de la mention « lu et approuvé »